

- le programme de formation en identifiant les enseignements dispensés par le centre et les attendus du stage en entreprise.

Le stagiaire s'engage à suivre la totalité de la formation en centre et en entreprise.

Ce document correspond aux engagements des deux parties.

Le stagiaire reçoit en outre, au début du stage, un programme de formation détaillé sur la période retenue qui précise le calendrier, dont la ou les période(s) en entreprise.

### III. – LA FORMATION EN CENTRE

#### *Un programme de formation à visée professionnelle*

Le programme de formation porte exclusivement sur les enseignements concourant à une maîtrise des compétences professionnelles nécessaires pour exercer une activité dans un milieu complexe, tant du point de vue économique, environnemental que réglementaire. Ainsi, le programme de formation ne traite pas des enseignements généraux (tels que l'expression française, les mathématiques, la chimie, la physique...). Ceux-ci sont intégrés, au besoin, dans des enseignements professionnels qu'ils soient à caractères technique, technologique ou de savoir-faire pratique.

Il est important qu'un candidat à l'accès au DPM atteigne le niveau de compréhension des éléments clés relatifs aux cultures marines. En conséquence, les enseignements visent des compétences répondant à un niveau de formation de niveau IV, organisées en quatre thèmes majeurs :

Thème 1 : biologie – écologie – technique et conduite de production.

Thème 2 : moyens de production.

Thème 3 : gestion économique de l'entreprise et connaissance de la filière.

Thème 4 : réglementation de l'activité de cultures marines, du travail avec le volet sécurité.

Dans le cadre du thème 1, afin de prendre en compte la diversité des projets des stagiaires, il est recommandé de prendre appui non seulement sur une espèce en lien avec le projet dominant des stagiaires, mais d'étudier aussi une autre espèce prépondérante (huître, moule, bar, daurade...) ou présentant un potentiel de développement (algoculture). Cette déclinaison permet au stagiaire de s'inscrire dans une démarche de diversification.

Le thème 4 portant sur la réglementation prendra particulièrement appui sur le code rural et de la pêche maritime, le code de l'environnement et le code du travail. Ce thème ne fait pas l'objet d'un enseignement séparé, mais chaque thème du programme est traité en prenant en compte sa dimension réglementaire. La formation relative aux matériels, équipements et moyens de transports est traitée en accordant une place importante à la sécurité au travail (document unique de prévention).

#### *Les répartitions horaires*

Les horaires de formation par séquence (centres/entreprises), par thème et par profil se répartissent selon le tableau ci-dessous.

La répartition horaire par thème pour les séquences en entreprise figure à titre indicatif. La convention de stage (cf. IV) mentionne les thèmes à privilégier au cours des séquences en entreprise.

Thèmes du programme	Profil a (dominante diplôme)		Profil b (dominante expérience)		Profil c (sans dominante)	
	Centre	Entreprise	Centre	Entreprise	Centre	Entreprise
<b>Thème 1 – Biologie – Ecologie – Technique de production</b>	80 h	50 h	105 h	25 h	65 h	70 h
Biologie	25 h		40 h		20 h	
Écologie	25 h		40 h		20 h	
Technique et conduite de production	25 h		20 h		20 h	
Réglementation	5 h		5 h		5 h	
<b>Thème 2 – Moyens de production</b>	25 h	45 h	25 h	10 h	20 h	14 h
Matériaux et matériels	15 h		15 h		10h	
Systèmes d'approvisionnement eau						
Équipements						
Moyens de transport						
Réglementation et sécurité au travail	10 h		10 h		10h	
<b>Thème 3 – Gestion économique de l'entreprise et connaissance de la filière</b>	35 h	45 h	80 h	35 h	55 h	56 h
Entreprise et mode de production	10 h		35 h		20 h	
Connaissance du produit et filière	10 h		30 h		20 h	
Réglementation	15 h		15 h		15 h	
<i>(Total Réglementation)</i>	<i>(30 h)</i>		<i>(30 h)</i>		<i>(30 h)</i>	
	<b>140 h (4 sem.)</b>	<b>140 h (4 sem.)</b>	<b>210 h (6 sem.)</b>	<b>70 h (2 sem.)</b>	<b>140 h (4 sem.)</b>	<b>140 h (4 sem.)</b>
	<b>280 heures</b>		<b>280 heures</b>		<b>280 heures</b>	

### *L'organisation des enseignements en centre*

Le stage de formation agréé en cultures marines commence par une séquence en centre de formation.

Le classement des thèmes de 1 à 4 dans le programme ne signifie pas qu'ils doivent être traités dans cet ordre.

Les enseignements dispensés en centre sont organisés, autant que possible, en modules. Cette organisation permet au centre de dispenser les enseignements du programme à un petit effectif et de regrouper si nécessaire les stagiaires.